



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 15 décembre 2022

OBJET :

DE-22-12-1-19) DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE
2023

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 01 décembre 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), M. LECOMTE (pouvoir à M. LOUVIGNÉ), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), Mme GALL (pouvoir à M. POLITZER).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.3132-26 du Code du Travail ;

Vu la consultation en date du 22 septembre 2022 du Conseil Métropolitain, sur les dérogations au repos dominical ;

Vu la consultation en date du 22 septembre 2022 des organisations d'employeurs et de salariés ;

Vu la consultation en date du 22 septembre 2022 des chambres consulaires et des associations de commerçants ;

Considérant le tissu économique Vincennois et les enjeux que représentent les ouvertures dominicales ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Développement économique, Domaine du 07 décembre 2022,

D É L I B È R E

à la majorité (6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT,),

ARTICLE I : Emet un avis favorable aux dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche aux douze dates suivantes :

- Dimanches 15, 22 et 29 janvier 2023
- Dimanche 18 juin 2023
- Dimanches 2 et 9 juillet 2023
- Dimanche 10 septembre 2023
- Dimanche 26 novembre 2023
- Dimanches 3 décembre, 10, 17 et 24 décembre 2023

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer les actes relatifs à l'application de ce dispositif.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire

Signé

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221215-lmc1H10219H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2022
Date de Publication : 21/12/2022